
Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa onzième réunion à Genève les 14 et 15 janvier 2010, sous la présidence du Dr M. Dahl-Regis (Bahamas). La liste des participants est jointe en annexe.

2. Le Président a proposé de modifier l'ordre du jour provisoire en supprimant le point 4.2 de l'ordre du jour, car il n'y avait aucun amendement proposé au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'amendé.¹

Point 2 de l'ordre du jour Orientations stratégiques

2.1 Réformes gestionnaires : rapport de situation (document EBPBAC11/2)

3. Le Comité a relevé les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de gestion mondial. Le Secrétariat a noté que, bien que tous les avantages du Système n'aient pas été reconnus avant qu'il ne soit plus largement utilisé, son utilisation a déjà contribué à une amélioration des contrôles budgétaires, à la standardisation des processus, à une transparence accrue et à un meilleur accès à l'information. La persistance de problèmes liés au Système a été reconnue. Les principaux défis à relever en 2010 consistent à améliorer la convivialité du Système, à simplifier les processus sous-jacents et à donner une formation supplémentaire au personnel.

4. Le Comité a noté que trois nouvelles Régions (la Région européenne, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région de la Méditerranée orientale) ont introduit le Système de gestion mondial à partir de janvier 2010. Dans la Région africaine, il est prévu de le lancer au cours de 2010. Le Bureau régional des Amériques/OPS évalue actuellement plusieurs options pour participer au Système et s'y aligner. Ce sujet sera étudié au cours de la cent quarante-sixième session du Comité exécutif de l'OPS en juin 2010.

5. Le Comité a demandé des informations complémentaires et une analyse concernant les coûts et les avantages de la mise en œuvre du Système, ainsi que l'impact qu'il a eu sur le travail de l'Organisation à différents niveaux. Le Secrétariat a déclaré qu'il allait faire le point pour le Comité à sa douzième réunion en mai 2010 et qu'il allait présenter une analyse plus globale de l'impact à sa réunion de janvier 2011.

¹ Document EBPBAC11/1 Rev.1.

6. Le Comité a soutenu les efforts du Secrétariat pour l'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et a noté qu'elles allaient être appliquées complètement au cours de l'exercice biennal actuel. En réponse à une demande, le Secrétariat a expliqué que, même en l'absence d'une équipe spéciale consacrée au projet d'application des normes IPSAS, l'OMS était capable d'associer le travail sur ces normes à la mise en œuvre du Système de gestion mondial. Il reste du travail à faire pour former le personnel et pour établir la comptabilité des avoirs fixes et des inventaires ; il faut encore trouver des ressources.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat contenu dans le document EBPBAC11/2.

Point 3 de l'ordre du jour Questions programmatiques et budgétaires

3.1 Onzième programme général de travail, 2006-2015 (document EB126/22)

7. Le Comité a noté que, du fait qu'on retrouve dans le programme général de travail un programme mondial d'action sanitaire impliquant de multiples parties intéressées, il fallait inclure dans le suivi et l'évaluation une analyse des réalisations de l'Organisation et d'autres parties intéressées, ainsi qu'une réflexion sur la pertinence de l'action internationale.

8. Le Secrétariat a expliqué que les indicateurs mentionnés étaient extraits du document « Onzième programme général de travail : suivi de la mise en œuvre », qui a été pris en note à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé.¹

9. Le Comité a proposé de revoir davantage les indicateurs et d'envisager d'en ajouter de nouveaux lorsqu'il le fallait, par exemple en rapport avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Cela permettrait une analyse plus large des progrès et des lacunes dans la réalisation du programme mondial d'action sanitaire.

10. Le Comité a noté que le processus d'évaluation du programme général de travail avait exigé le plein engagement des États Membres. Il a demandé au Secrétariat de fournir davantage de détails sur la façon dont les États Membres allaient être impliqués à la douzième réunion du Comité, en mai 2010.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat, dans le document EB126/22.

3.2 Mise en œuvre du budget programme : gestion et alignement des ressources (document EBPBAC11/3)

11. Le Comité a salué le rapport et sa présentation innovante. Il continue à y avoir des disparités entre les budgets approuvés et les ressources disponibles. Le rapport a déterminé trois principaux mécanismes pour améliorer l'alignement : le processus de budgétisation, la gestion des ressources et les ajustements du profil du personnel.

¹ Voir le document WHA60/2007/REC/3, procès-verbal de la cinquième séance de la Commission A, section 2.

12. Le Comité a relevé le déficit continu du financement pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (élément au sein de l'objectif stratégique 4). Il a également reconnu que les budgets pour les maladies non transmissibles (objectif stratégique 3) et pour les déterminants de la santé et facteurs de risque (objectifs stratégiques 6 et 9) étaient à la fois réduits et insuffisamment financés. Le Comité a également noté les progrès limités pour atteindre le but d'une répartition des ressources entre le Siège et les Régions de 30 %-70 %. Le Comité a demandé une analyse de la répartition des ressources entre les Régions et les pays.

13. Le Comité a noté deux principales questions relatives aux contributions fixées : la flexibilité limitée et la croissance nominale zéro d'un exercice biennal à l'autre.

14. Le Comité a exprimé son appréciation pour les éclaircissements fournis concernant le report d'exercices financiers précédents d'un montant de US \$1,6 milliard. La gestion du budget programme en trois segments, ainsi que la transparence accrue dans la gestion des contributions volontaires résultant de l'utilisation du nouveau Système de gestion mondial, a contribué à rendre possible une analyse plus détaillée.

15. Une analyse plus approfondie est requise concernant la nécessité d'une gestion financière prudente de l'OMS pour garantir la capacité de financer de futurs engagements, en particulier les salaires du personnel, et pour veiller à un flux net suffisant de trésorerie. Ces analyses et stratégies pour assurer un meilleur alignement et le rapport financier pour 2008-2009 seront présentés au Comité à sa douzième réunion en mai 2010.

16. En réponse à une question concernant les répercussions de la nouvelle méthodologie des normes IPSAS sur la reconnaissance des recettes et la notification des reports de fonds, il a été expliqué que les normes concernées donnaient des orientations détaillées sur le moment où les recettes devaient entrer en comptabilité, et la comptabilité doit toujours suivre les conditions décrites dans les accords individuels avec les donateurs. Les accords avec les donateurs sont très variables et il est fréquent qu'ils n'explicitent pas clairement la période financière dans laquelle les fonds sont reçus ou dépensés. Il a été proposé de faire des efforts, conjointement avec les donateurs de contributions volontaires à l'OMS, pour veiller à améliorer la définition et la standardisation des calendriers de paiement figurant dans les accords avec les donateurs.

17. Le Comité a exprimé son appréciation pour les éclaircissements fournis sur les questions complexes et les processus analytiques, en particulier pour les exercices de modélisation qui ont été entrepris.

Le Comité a pris note du rapport. Il a souligné la nécessité de continuer à progresser de manière tangible et de faire un nouveau rapport à la prochaine session du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour Questions financières

4.1 Barème des contributions (document EB126/23)

18. Le prochain barème des contributions de l'OMS, basé sur le barème révisé pour 2010-2012 adopté récemment par l'Organisation des Nations Unies,¹ a été présenté ; il sera soumis, par

¹ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 64/248.

l'intermédiaire du Conseil exécutif, à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en vue d'une application à partir de 2011.

19. Le Comité a pris note des observations faites sur la distribution tardive du document contenant le nouveau barème, ainsi que de son application à mi-parcours dans l'exercice biennal 2010-2011. Le Conseiller juridique a rappelé que l'Assemblée de la Santé avait décidé en 2003 d'appliquer dorénavant à l'OMS¹ le dernier barème disponible des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, moyennant de petites adaptations requises pour tenir compte de la composition légèrement différente de l'Organisation. Du fait que l'Organisation des Nations Unies a un cycle budgétaire sur trois ans et l'OMS sur deux ans, la nécessité de changements au milieu de l'exercice biennal pouvait survenir.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de proposer à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le barème des contributions proposé dans le document EB126/23.

Point 5 de l'ordre du jour Questions administratives

5.1 Sûreté et sécurité du personnel et des locaux et plan-cadre d'équipement (document EB126/24)

20. Le Secrétariat a décrit la situation actuelle et la vulnérabilité de l'Organisation en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain, la sécurité des locaux et l'application du plan-cadre d'équipement, pour ce qui a trait à la continuité des opérations. Deux dispositifs financiers ont été proposés au lieu du fonds fiduciaire centralisé proposé dans le rapport du Directeur général : un fonds pour la sécurité et la poursuite de l'actuel fonds immobilier.

21. Après un débat sur la question de savoir s'il était approprié de regrouper la sécurité du personnel et l'entretien des locaux au Siège sous le même point de l'ordre du jour, le Comité a noté que les deux questions étaient liées entre elles et également importantes. Il a été suggéré d'adopter une approche progressive pour recenser les besoins urgents et immédiats et y répondre, et d'examiner des dispositifs financiers durables, et en particulier les deux proposés par le Secrétariat. Compte tenu de l'urgence de la situation concernant la sécurité du personnel sur le terrain et les locaux au Siège, il a été souligné que la nécessité d'un débat plus approfondi ne devrait pas empêcher de prendre les mesures immédiates requises.

22. Le Comité a demandé que l'on étudie de façon plus approfondie les options financières concernant les dépenses d'équipement et les frais de fonctionnement, notamment en ajoutant des évaluations détaillées des dispositifs éventuels et de leurs répercussions respectives. L'intégration des dispositifs proposés dans le budget programme et leur impact potentiel sur l'exécution des programmes techniques sont deux aspects qui paraissent devoir particulièrement retenir l'attention.

23. Le Secrétariat a confirmé qu'il fournirait les précisions requises dans un délai suffisant pour qu'elles puissent être examinées par la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé.

¹ Résolution WHA56.33.

5.2 Nomination des membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EB126/25)

24. Le Comité a pris acte du processus de sélection très minutieux et reconnu qu'une sélection stricte avait été effectuée. Le Comité a également noté qu'une observation avait été faite au sujet de la prise en compte de l'équilibre géographique lors de cette sélection.

25. Le Président a souligné le caractère indépendant du nouveau comité consultatif de surveillance et indiqué que les membres étaient désignés pour siéger à titre personnel en raison de leurs compétences professionnelles.

Le Comité a approuvé la proposition faite par le Directeur général au Conseil exécutif concernant la nomination des cinq membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

5.3 Méthode de travail des organes directeurs (document EB126/26)

26. Le Comité s'est félicité du rapport et des propositions du Secrétariat.

27. Les propositions ont recueilli l'ensemble des suffrages à une exception près, une personne estimant que le Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et celui du Conseil exécutif répondaient tout à fait aux besoins sous leur forme actuelle. La recommandation visant à prévoir une limite de 500 mots ou de trois minutes pour les interventions risquait d'être difficile à appliquer de façon systématique étant donné que les délégués peuvent s'exprimer dans l'une quelconque des six langues officielles de l'OMS.

28. Les membres du Comité et d'autres participants se sont prononcés nettement en faveur d'Assemblées de la Santé et de sessions du Conseil aussi courtes que possible. Dans l'ensemble, le Comité a estimé que la limitation de la durée à un nombre maximum de jours pourrait s'avérer contre-productive, mais a convenu que la durée optimale pour l'Assemblée de la Santé serait de six jours les années à budget et de cinq jours les années sans budget, suivis d'une session d'une journée du Conseil exécutif.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif se prononce sur les propositions contenues dans le rapport et qu'il adopte le projet de résolution figurant au paragraphe 24 du document EB126/26.

Point 6 de l'ordre du jour Questions relatives au personnel

6.1 Ressources humaines : rapport annuel (documents EB126/33 et EB126/33 Add.1)

29. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès enregistrés et les activités prévues pour 2010 dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Il a salué comme un fait nouveau important l'élaboration d'une stratégie mondiale des ressources humaines et reconnu les progrès accomplis pour combler le retard et pourvoir les postes vacants. Le Secrétariat a informé le Comité que des efforts étaient faits pour assurer la représentation géographique la plus large possible parmi les membres du personnel de l'OMS. Le Secrétariat a été prié d'examiner si une certaine souplesse pouvait être envisagée en ce qui concerne l'exigence de la connaissance de plusieurs langues officielles. Le Comité a par ailleurs souligné la nécessité d'une harmonisation avec les faits nouveaux intervenant dans le régime commun des Nations Unies, ce qui supposerait une révision future de l'âge de la retraite

obligatoire ainsi que des changements éventuels dans les politiques de nomination des membres du personnel. Il a été suggéré d'adopter une approche plus systématique de la mobilité pour le personnel recruté au niveau international. Le Comité a approuvé les efforts prévus pour repérer les talents et mettre en œuvre des stratégies durables de gestion des compétences.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans les documents EB126/33 et EB126/33 Add.1.

6.2 Confirmation d'amendements au Statut et au Règlement du Personnel (document EB126/39)

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter la résolution 1 et la résolution 2 figurant dans le document EB126/39.

6.3 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document EB126/35)

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans le document EB126/35.

Point 7 de l'ordre du jour Vérification des comptes et autres questions soumises pour information

7.1 Rapport du Bureau des services de contrôle interne (document EBPBAC11/4)

30. Le Comité a examiné le rapport du vérificateur intérieur des comptes et reconnu l'importance de la fonction du contrôle interne. Il a soutenu les efforts faits pour continuer à traiter les questions qui représentent des risques majeurs pour l'Organisation.

31. Le Comité a été rassuré de savoir que des mesures novatrices seraient prises pour ramener à un minimum les répercussions des réductions de budget et des effectifs. Le Comité s'est dit favorable à ce que le Bureau continue d'examiner les questions liées au Système mondial de gestion à mesure que sa mise en place se poursuit. Le Secrétariat a déclaré qu'il fournirait des informations plus détaillées sur le plan de travail du Bureau des services de contrôle interne une fois que celui-ci aura été examiné comme il se doit par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat contenu dans le document EBPBAC11/4.

7.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes (document EBPBAC11/5)

32. Le Comité a examiné les précisions données sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Il a noté que, depuis l'établissement du rapport, six des 26 rapports de contrôle interne avaient été clos et que les recommandations relatives à l'usage du téléphone privé avaient été mises en œuvre.

33. En réponse à une question soulevée au sujet de la sécurité des informations stockées sous forme électronique et des plans de récupération en cas de catastrophe, le Secrétariat a expliqué que des dispositions avaient été prises pour la récupération des données avec le Centre international de Calcul

des Nations Unies afin de garantir la sauvegarde intégrale des informations du Système mondial de gestion. Un groupe de travail s'efforce actuellement de répondre aux autres préoccupations concernant l'accès aux données et la confidentialité.

34. À la demande du Comité, des informations plus complètes concernant la gestion des risques institutionnels lui seront fournies à sa prochaine réunion et des modifications seront apportées à la présentation sous forme de tableau du suivi des recommandations.

35. Le Comité s'est déclaré satisfait des données supplémentaires fournies dans le rapport et a pris acte de l'engagement du Secrétariat à donner pleinement et rapidement suite à toutes les recommandations issues des vérifications.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat contenu dans le document EBPBAC11/5.

7.3 Rapport du Corps commun d'inspection (document EBPBAC11/6)

36. Le Comité a pris note du rapport et s'est déclaré impatient de recevoir davantage d'informations sur la stratégie OMS de gestion du savoir.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES, SUPPLÉANTS ET CONSEILLERS

Bahamas

Dr M. Dahl-Regis (Président)

Bangladesh

M. S. A. Ali (suppléant du Professeur A. F. M. R. Haque)

Dr F. Kazi (suppléant)

Brésil

Dr L. F. Beskow (suppléant du Dr P. Buss)

M. P. Lugon (suppléant)

Mme M. Miranda

Émirats arabes unis

Dr F. Al Braik (suppléant du Dr S. Al Darmaki)

France

M. A. Allo (suppléant de M. D. Houssin)

Hongrie

Dr A. Meszaros (suppléant de M. M. Kökény)

Mme N. Kondorosi (suppléant)

Inde

M. P. Satpathy (suppléant de Mme K. Sujatha Rao)

Japon

Dr M. Mugitani (suppléant du Dr S. Omi)

Dr T. Takei (suppléant)

Dr Y. Nakatani (suppléant)

M. Y. Otake (suppléant)

Nouvelle-Zélande

Mme D. Roche (suppléant de M. T. Ryall)

Mme L. Cassels (suppléant)

Niger

Dr A. Djibo

M. R. Issaka Moussa (suppléant)

Oman

Dr A. J. Mohamed (Vice-Président)

Membres de droit

Dr S. Zaramba (Président du Conseil exécutif)

Professeur Sohn Myongsei (Vice-Président du Conseil exécutif)

ÉTATS MEMBRES NE FAISANT PAS PARTIE DU COMITÉ

Mme N. Dladla (Afrique du Sud)

M. T. Ifland (Allemagne)

M. B. Gehrman (Allemagne)

M. S. Klose (Allemagne)

Mme J. Bekele (Allemagne)

M. S. Commar (Australie)

M. N. McFarlane (Australie)

M. P. Higgins (Australie)

Mme R. Hodgkin (Australie)

Mme C. Patterson (Australie)

Dr C. Babb-Schaefer (Barbade)

Mme J. Hamilton (Canada)

M. P. Blais (Canada)

M. L. Jones (Canada)

Mme M. Ratpan (Canada)

M. Liu Peilong (Chine)

Mme A. C. Christensen (Danemark)

Mme S. Nielsen (Danemark)

M. A. M. Suarez Iglesias (Espagne)

Mme E. Rodriguez Machado (Espagne)

Mme A. Blackwood (États-Unis d'Amérique)

Mme S. K. Falatko (États-Unis d'Amérique)

M. D. Hohman (États-Unis d'Amérique)

Dr M. S. Tcheshkovskiy (Fédération de Russie)

Mme E. M. Shipileva (Fédération de Russie)

M. A. G. Bashkin (Fédération de Russie)

M. E. V. Kalugin (Fédération de Russie)

M. U. A. I. Ibrahim (Iraq)
M. F. Santilli (Italie)
M. T. K. Ould Abdi Salem (Mauritanie)
M. A. O. M. Bousseif (Mauritanie)
M. J. R. Lorenzo Dominguez (Mexique)
M. M. I. Uhomobhi (Nigéria)
Mme C. O. Yahaya (Nigéria)
M. T. E. Lindgren (Norvège)
Mme S. H. Steen (Norvège)
M. R. Driecce (Pays-Bas)
Mme C. Jansen (Pays-Bas)
Mme E. Van Woersem (Pays-Bas)
Mme G. Vrielink (Pays-Bas)
Mme B. Souskova (République tchèque)
M. N. Cassidy (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. M. Rush (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Mme C. Kitsell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. A. Sear (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Mme A. Molin Hellgren (Suède)
Mme M. Lidskog (Suède)
Mme M. Battiston (Suisse)
M. M. Bruchez (Suisse)
M. M. Brudet (Suisse)
M. I. Yüksel (Turquie)
Mme P. Nyagura (Zimbabwe)

= = =